

Zeitschrift:	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber:	Société de communication de l'habitat social
Band:	8 (1935)
Heft:	6
Artikel:	La salle commune
Autor:	Hainard, Béatrice
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-120104

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La salle commune

LA SALLE COMMUNE

Les pièces de notre logis se classent en deux catégories :

1. **Les pièces d'habitation communes** : la cuisine, la salle commune ou la salle à manger et le salon (sans parler de la bibliothèque, du petit salon, de la chambre de jeux des enfants, de la salle d'étude, etc., que l'on ne peut installer que dans les familles très aisées) ;
2. **Les pièces d'habitation privées** : les chambres à coucher. Nous parlerons aujourd'hui des pièces de la première catégorie. Selon les cas, un appartement comporte comme pièces communes :
 - a) la seule cuisine, plus ou moins vaste et servant de pièce commune ;
 - b) la cuisinette, plus une salle commune où l'on mange et où l'on se tient ;
 - c) la cuisine, assez grande pour qu'on puisse y manger, plus une salle commune ;
 - d) la cuisine, plus une salle à manger et un salon.

UN LUXE INADMISSIBLE, MAIS TROP FRÉQUENT !

Il faut faire ici, tout de suite, et pour n'y plus revenir, le procès de la combinaison salon et salle à manger. Si c'est une chose fort agréable que de disposer de ces deux locaux, ce n'est un luxe admissible que dans le seul cas où cela n'occasionne aucun sacrifice dont aient à souffrir d'autres pièces du logis, ce qui est matériellement impossible dans les appartements modestes et même moyens.

Trop souvent, pour avoir un salon, on monopolise la plus belle pièce, on fait coucher un membre de la famille, parfois deux, dans des alcôves, on aligne ensuite les meubles le long des murs et les photographies sur le piano, puis on interdit aux enfants l'entrée de ce sanctuaire de l'ennui.

En ce qui concerne la salle à manger, nous dirons qu'occuper une pièce aux seules heures des repas équivaut à une perte de place incompatible avec les économies de surface que l'on est obligé de faire dans les appartements modernes. La seule satisfaction que l'on tire de ces deux pièces ainsi utilisées est une satisfaction de vanité, terriblement dispendieuse...

LA CUISINE AU TEMPS JADIS

La cuisine, servant de salle commune, est actuellement jugée insuffisante ; elle est pourtant le centre originel du logis autour duquel sont venues se grouper peu à peu des cellules accessoires. C'était non seulement le théâtre de la vie diurne de toute la famille, mais on y trouvait souvent (comme c'est encore le cas dans bien des habitations campagnardes et montagnardes) le grand lit à colonnes et rideaux du père et de la mère de famille.

LE FOYER DE LA MAISON

La raison bien simple de cette hégémonie de la cuisine sur les autres pièces était qu'elle renfermait le foyer, le foyer sur lequel se préparent les repas quotidiens, le foyer qui réchauffe, auprès duquel on vient chercher confort et sécurité. On peut dire que c'est le caractère du foyer qui fait le caractère de la cuisine et que, au fur et à mesure que celui-là va se perfectionnant, l'esprit de confort de celle-ci va décroissant. Pour juger de la justesse de cette assertion, il suffit d'évoquer l'image de la cuisine à travers les âges et on sera peut-être convaincu. La vaste chemi-

née avec sa crêmaillère et sa broche est remplacée d'abord par le potager à bois ou à charbon. Sans être de bien loin aussi poétique, son ronronnement et sa douce chaleur lui conservent cependant sa place de dieu bienfaisant. Avec l'avènement du potager à gaz et de la cuisinière électrique, la cuisine entre nettement dans l'ère de spécialisation, elle s'équipe d'une façon chaque jour plus pratique et plus utilitaire et se baptise laboratoire. Dès lors, elle a choisi sa voie, précisée sa fonction, elle n'a plus aucun titre pour être le forum de la famille.

A L'ÉPOQUE DU CHAUFFAGE CENTRAL

La vieille cuisine de nos grand'mères est morte, oublions, sachons nous souvenir de son charme désuet sans le regretter, et faire bon accueil à la cuisinette moderne qui a tant d'avantages pour nous séduire. Les meubles laqués ou émaillés cherchent et trouvent leur place exacte ; les ustensiles, inoxydables et perfectionnés, s'alignent avec discernement ; leur devise est : « Toujours prêts » et « Servir ». La ménagère, avec cette cuisine équipée comme une usine où fleurit le taylorisme, aspire et arrive, ou plus exactement doit aspirer et peut arriver à un rendement maximum, c'est-à-dire à un maximum de travail accompli avec un minimum de peine.

LA SALLE COMMUNE, FOYER DE LA FAMILLE

La salle commune est maintenant nécessaire, il faut créer une pièce confortable pour le plus grand bien-être moral et matériel de la famille, car, de même qu'on n'imagine guère d'aller fumer sa pipe au coin du radiateur, on n'aurait pas non plus l'idée d'aller rêver au crépuscule, les pieds posés sur la cuisinière à gaz, comme naguère sur les chenêts.

On sait aussi maintenant, par expérience, que le locataire, même celui des maisons modestes, désire, et on ne saurait le lui reprocher, avoir une pièce, où les objets qu'il aime, ses livres, ses beaux meubles, qui sont sa petite fortune mobilière, et auxquels il tient spécialement, soient à l'abri des vapeurs encrassantes de la cuisine. Il veut aussi pouvoir introduire un tiers sans que celui-ci soit immédiatement informé, par les relents qui traînent encore contre les murs et par le fumet qui s'échappe de la casserole, de la composition du repas précédent et du repas suivant.

UNE MESURE D'HYGIÈNE ET DE PROPRETÉ

Autre grand avantage, les enfants jouent dans un local sain et bien aéré qui jouit toujours de la meilleure orientation, ce qui n'est pas le cas pour la cuisine. Ils sont ainsi à l'abri des trop fameux baquets d'eau bouillante et des bassines de friture. Leur mère les surveille cependant facilement et les sent tout près d'elle grâce à la porte de communication, que l'on aime vitrée, ou au passe-plats. Il est évident que le confort, l'ordre et la propreté trouvent pleinement leur compte à cet arrangement. Les cahiers d'école ne sont plus maculés de taches de graisse, les épluchures de légumes ne se glissent plus tristement dans la corbeille à ouvrages et les jouets de bébé ont beaucoup moins de chance d'être repêchés dans la soupe.

UTILISATION DE LA SALLE COMMUNE

La salle commune joue comme on le voit un rôle important et complexe. Elle est à la fois : le salon (confort et esthétique), la

salle de jeux et la salle d'étude des enfants (clarté, aération généreuse, espace, ordre facile à rétablir), enfin la salle à manger (donc voisine immédiate de la cuisine, par une porte, un passe-plats ou, ce qui est très heureux, par une armoire s'ouvrant dans les deux pièces).

En l'aménageant, on séparera, chaque fois que ce sera possible, la partie où l'on mange de celle où l'on se tient. Si sa forme ne la divise pas déjà en deux, comme cela est parfois le cas, ce qui est bien agréable, on peut faire avec un meuble, une bibliothèque basse, par exemple, la séparation nécessaire. Comme la pièce est d'un emploi constant, elle devra être facile à entretenir et on y évitera, comme partout ailleurs, l'encombrement.

L'AMEUBLEMENT

La table à rallonges est ici très pratique. Ses grandes dimensions, quand elles sont déployées, sont nécessaires pour que les repas d'une famille nombreuse puissent y être pris commodément. Aux heures de la journée où elle est peu employée, du moins par peu de personnes à la fois, réduite à son format minimum elle n'occupe pas un espace excessif. A part les meubles courants que tout intérieur possède (tables, chaises, fauteuils, etc.), il est agréable d'avoir dans la pièce commune :

Un petit divan, pouvant servir de lit de secours, qui fera office de chaise-longue pour la maîtresse de maison aux heures intimes où la famille réunie goûte quelques instants de repos.

Un banc-bahut où bébé apprendra vite à serrer ses jouets à la fin de la journée et où il sera tout heureux de s'asseoir devant sa petite table pour dessiner ou prendre ses repas.

Une jardinière si vous aimez les fleurs avec constance et non

pas par lubies ; ayez alors la coquetterie de l'entretenir fraîche et propre.

Un guéridon est toujours charmant pour y servir le thé, pour entreposer la pipe du maître, symbole de la vie familiale et pour y abandonner le livre en lecture.

ACHETEZ A BON ESCIENT !

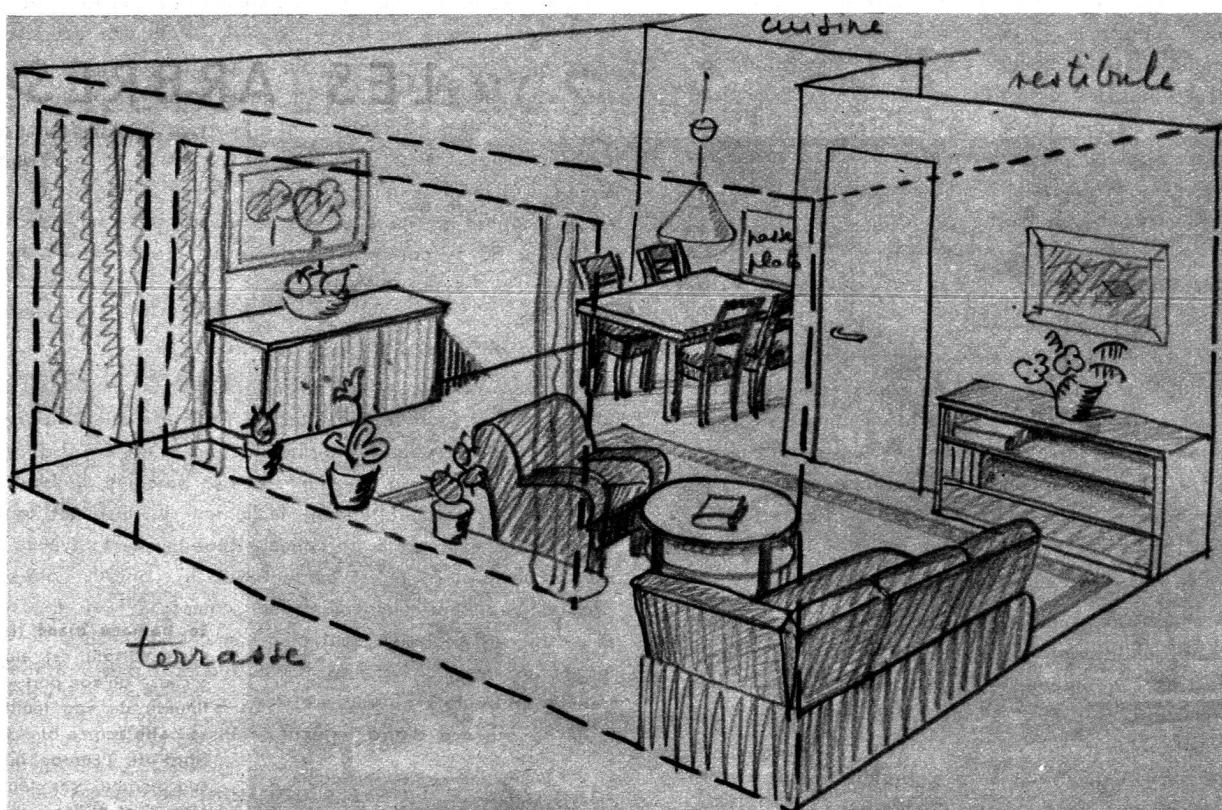
A part cela, examinez les meubles avec attention et écoutez ceux qui les vendent avec circonspection lorsqu'ils vous vantent leurs qualités plastiques ou leurs avantages ; soyez prudents à l'extrême et ne les laissez pénétrer chez vous que lorsque vous serez bien sûrs qu'ils vous rendront les services que vous en attendez et qu'ils ne se borneront pas à vous « encombrer » et à vous voler une place qui vous serait bien nécessaire.

Souvenez-vous qu'il est moins douloureux de se passer d'un meuble que d'en supporter un qui soit « insupportable » et dont on n'a pas la force morale de se débarrasser.

L'ESPRIT FAMILIAL

Pour conclure, inculquez aux vôtres : époux, épouse, enfants, etc., le sentiment des égards qu'ils doivent aux autres. Que chacun se pénètre de l'idée que la salle commune est le refuge de tous, qu'aucun n'a le droit de l'occuper pour lui seul avec ses seules affaires et de la rendre, par son désordre, inhabitable pour les autres. C'est un bien commun, il faut y vivre socialement, respectant sans cesse le bien-être de chacun et de tous.

Béatrice HAINARD



Exemple d'une salle commune que sa forme même divise en deux parties bien distinctes, facilitant beaucoup l'ameublement. La première, au fond, côté cuisine est réservée aux repas ; l'autre, côté jardin, avec terrasse, est destinée au délassement.